Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de la Paroisse Sainte–Marie–Madeleine

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE QUI A EU LIEU À 20 h LE LUNDI 14 AOÛT 2017 AU LIEU DÉSIGNÉ PAR RÉSOLUTION, 405 BOULEVARD LAURIER, SAINTE-MARIE-MADELEINE.

Étaient présents messieurs et mesdames les conseillers/conseillères Chantal Bernatchez, Jean-Guy Chassé, Gilles Carpentier, Daniel Choquette et Lise Cadieux.

Monsieur Patrice Barbot était absent.

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire, Simon Lacombe.

Madame Lucie Paquette, directrice générale, était également présente.

ORDRE DU JOUR

---

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal – Séance ordinaire du 3 juillet 2017
4. Adoption du rapport des correspondances
5. Période de questions

6. Législation

6.1 Avis de motion - Règlement 17-472 modifiant le règlement 16-452 sur la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées en milieu rural – *Article 7 Délais* quatre (4) ans

7. Administration générale

7.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 juillet 2017
7.2 Approbation des comptes à payer
7.3 Entente de travail – Modification pour le secrétaire-trésorier adjoint
7.4 Entériner la démission de madame Johanne Benoit
7.5 Autorisation d'embauche adjointe administrative – Emploi temporaire

8. Sécurité publique

8.1 Village Sainte-Madeleine – Factures et intérêts impayés

8.2 Ville de Saint-Hyacinthe – Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie

8.3 Régie intermunicipale en sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu

8.4 Fondation Caramel – Signature du protocole d'entente

9. Transport

10. Hygiène du milieu

10.1 2150 rue Palardy – Radiation de compte suite au jugement de la Cour du Québec Division des petites créances

10.2 Offre de services professionnels d'ingénierie – Prévisions budgétaires TECQ

11. Aménagement et Urbanisme

11.1 Rapport des permis et certificats Juillet 2017 – Dépôt

11.2 Procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 7 août 2017 – Dépôt

11.3 Dérogation mineure Gestion Bérard – 1760 rue du Ruisseau

11.4 Dérogation mineure Dominique Laramée – 3411 rue des Bouleaux

11.5 Dérogation mineure François Therriault – 1635 Petit Rang

11.6 Dérogation mineure Sylvie Beauchemin – 2812 4e Rang

11.7 CPTAQ – Les Fermes Jan-Nik inc. et Jean-Guy Leduc demande d'autorisation aliénation / lotissement

12. Loisirs et Culture

13. Varia

13.1 Proclamation – Municipalité alliée contre la violence conjugale

14. Dépôt de documents

14.1 Rapport financier 2016 exercice terminé le 31 décembre

14.2 Rapport du comité restreint – Le supralocal en matière de loisir dans la MRC des Maskoutains

14.3 Comité des loisirs – Procès-verbaux

- Rencontre 10 mai 2017
- Rencontre 8 juin 2017
- Rencontre 12 juillet 2017

14.4 Comité des loisirs – Liste des membres
14.5 Municipalité de Saint-Damase – Règlements de concordance
14.6 Formulaires signés - Demande de registre en vue d'un référendum Règlement 17-470
14.7 Installations septiques – Calendrier des inspections 2017

15. Période de questions
16. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE À 20 h.

2017-08-177

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil et toutes les personnes présentes ont en main une copie de l'ordre du jour;
CONSIDÉRANT QUE la lecture peut être effectuée par toutes les personnes présentes;
IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2017-08-178

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet lequel a été transmis par courriel le 14 août;
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;
IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale.

2017-08-179

4. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES

CONSIDÉRANT les correspondances reçues depuis le 3 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie détaillée de la liste des correspondances;
CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fourni les documents et explications supplémentaires à la satisfaction de ceux-ci;
IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
QUE les correspondances reçues depuis le 3 juillet soient déposées aux archives de la municipalité;
QU'il soit donné suite à la correspondance selon les directives du conseil.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LÉGISLATION

6.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 17-472 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 16-452 SUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES EN MILIEU RURAL – *ARTICLE 7 DÉLAIS* QUATRE (4) ANS

AVIS DE MOTION est donné par madame Chantal Bernatchez qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement 17-472 modifiant le règlement 16-452 sur la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées en milieu rural.
L'objet de ce règlement est de modifier le délai prévu à l'article 7.4 Travaux pour 48 mois au lieu de 12 mois.
Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 JUILLET 2017

La directrice générale a remis aux membres du conseil le rapport budgétaire du fond d'administration pour Juillet 2017

2017-08-180

7.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

*CONSIDÉRANT QU'*une copie de la liste des comptes à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à la majorité des conseillers présents;

D'approuver les salaires payés de 63 159.50 $, les comptes payés par chèques au montant de 109 086.65 $, les comptes payés par paiements préautorisés de 23 623.44 $ et autorise le paiement des comptes à payer de 93 105.12 $, le tout avec dispense de lecture.

Monsieur Gilles Carpentier demande le vote

		POUR	CONTRE
Simon Lacombe	Maire		
Chantal Bernatchez	Siège # 1	✓	
Jean-Guy Chassé	Siège # 2		✓
Gilles Carpentier	Siège # 3		✓
Daniel Choquette	Siège # 4	✓	
	Siège # 5		
Lise Cadieux	Siège # 6	✓	

Le résultat du vote : 3 pour, 2 contre, la résolution est donc acceptée.

2017-08-181

7.3 ENTENTE DE TRAVAIL – MODIFICATION POUR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT

*CONSIDÉRANT QU'*il y a lieu d'approuver une modification à l'entente de travail du secrétaire-trésorier adjoint;

CONSIDÉRANT les dispositions de protection et de confidentialité des renseignements personnels prévus par la loi;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver l'annexe A de l'entente de travail de monsieur Michel St-Amour;

QUE le maire, monsieur Simon Lacombe et la directrice générale, madame Lucie Paquette, sont autorisés à signer l'annexe A pour et au nom de la municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine.

2017-08-182

7.4 ENTÉRINER LA DÉMISSION DE MADAME JOHANNE BENOIT

CONSIDÉRANT une lettre reçue le 7 août de madame Johanne Benoit nous informant de sa démission au poste d'adjointe administrative effective le 2 août;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D’accepter la démission de madame Benoit.

2017-08-183

7.5 AUTORISATION D’EMBAUCHE ADJOINTE ADMINISTRATIVE – EMPLOI TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT la démission de l’adjointe administrative effective en date du 2 août;

CONSIDÉRANT QUE le poste doit être comblé dans les meilleurs délais possible afin de ne pas perturber le travail administratif;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

D’autoriser la directrice générale, madame Lucie Paquette, à procéder à l’embauche d’une personne pour combler le poste d’adjointe administrative selon les recommandations du comité *Finances, administration et main-d’œuvre*;

Que le statut de l’emploi sera temporaire.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2017-08-184

8.1 VILLAGE SAINTE-MADELEINE – FACTURES ET INTÉRÊTS IMPAYÉS

CONSIDÉRANT QUE le Village de Sainte-Madeleine délègue à la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine sa compétence en matière de protection contre l’incendie tel que décrit à l’entente relative à la protection contre l’incendie;

CONSIDÉRANT QUE nos responsabilités décrites à l’entente sont d’organiser, d’opérer, et d’administrer le service de protection contre l’incendie;

CONSIDÉRANT QU’en date du 31 juillet 2017 un montant impayé de 9 772.00 $ en frais et intérêts;

IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyé par monsieur Simon Lacombe, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

D’autoriser la directrice générale, madame Lucie Paquette, à intenter les procédures nécessaires auprès de la Cour du Québec Division des petites créances afin de recouvrer les sommes dues.

2017-08-185

8.2 VILLE DE SAINT-HYACINTHE - ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Hyacinthe a signifié sa volonté de mettre fin à l'entente en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE des discussions entre les parties ont mené à l'établissement d'une proposition d'entente intermunicipale et d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie entre la Ville de Saint-Hyacinthe et la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les termes de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection incendie telle que proposée par la Ville de Saint-Hyacinthe;

Que le maire, monsieur Simon Lacombe, et la directrice générale, madame Lucie Paquette, sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine.

2017-08-186

8.3 RÉGIE INTERMUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE la régionalisation des services de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu est effective depuis le 19 juin dernier;

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'acheminer une demande à la Régie intermunicipale en sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu afin de connaître la position de la régie quant à la possibilité d'une mise en commun de nos services;

Que la régie nous informe des services pouvant être offerts à notre municipalité relativement au service sécurité incendie.

2017-08-187

8.4 FONDATION CARAMEL – SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut conclure une entente avec un organisme pour voir à l'application des règlements pour le contrôle animalier sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme est autorisé à percevoir les coûts des licences d'animaux;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que Fondation Caramel, organisme sans but lucratif, soit nommée pour assurer le contrôle animalier et l'application de la règlementation de Sainte-Marie-Madeleine;

Que le maire, monsieur Simon Lacombe, et la directrice générale, madame Lucie Paquette, sont autorisés à signer le protocole d'entente, pour et au nom de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, pour la période du 1er juin 2017 au 31 décembre 2021.

9. TRANSPORT

10. HYGIÈNE DU MILIEU

2017-08-188

10.1 2150 RUE PALARDY – RADIATION DE COMPTE SUITE AU JUGEMENT DE LA COUR DU QUÉBEC DIVISION DES PETITES CRÉANCES

CONSIDÉRANT QUE des travaux, jugés urgents, ont été effectués le samedi 28 mars 2015 suite à une fuite d'eau au 2150 rue Palardy;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'excavation ont permis aux intervenants de conclure que la fuite d'eau provenait de la propriété de madame St-Martin et monsieur Hélie;

CONSIDÉRANT QUE les coûts des travaux effectués sur la rue Palardy ont été payés par la municipalité et refacturés aux propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires et Intact assurance ont refusé de payer le coût des travaux au montant de 10 129.06 $;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé le recouvrement de la somme à la Cour du Québec Division des petites créances par sa résolution 2016-08-155;

CONSIDÉRANT QUE le jugement rendu le 8 mai 2017 par l'honorable Suzanne Paradis rejette la demande de la municipalité;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De radier le compte à recevoir de Marc-André Hélie au montant de 10 129.06 $ ainsi que les intérêts courus.

2017-08-189

10.2 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES TECQ

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé la directrice générale, par sa résolution 2017-04-088, à demander une soumission pour l'engagement d'un ingénieur;

CONSIDÉRANT QUE le mandat consiste à préparer des prévisions budgétaires pour le bouclage du réseau d'aqueduc sur le boulevard Rodrigue, entre la route 116 et la rue des Érables ainsi que la construction d'un réseau d'égout sanitaire sur les rues Palardy, Demers, Normand, Berger incluant le prolongement de l'égout sur une partie du boulevard Laurier;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçue de la firme Comeau experts-conseils;

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter l'offre de services de la firme Comeau experts-conseils au montant forfaitaire de 5 000 $ pour l'exécution du mandat;

D'autoriser la directrice générale, madame Lucie Paquette, à signer l'approbation du mandat selon les modalités de l'offre déposée le 8 août 2017.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS JUILLET 2017 - DÉPÔT

Dépôt du rapport des permis et certificats émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de juillet 2017.

11.2 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CCU TENUE LE 7 AOÛT 2017 - DÉPÔT

La directrice générale a déposé le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 août 2017.

2017-08-190

11.3 DÉROGATION MINEURE GESTION BÉRARD – 1760 RUE DU RUISSEAU

Demande de dérogation mineure DM-2017-08 présentée par Gestion Bérard pour le, 1760 rue du Ruisseau. L'effet de cette demande, si elle est

accueillie, vise l'implantation de deux (2) garages projetés. Les marges de recul latérales et arrières ne respectent pas le minimum prescrit qui est de 2m. L'ensemble des marges projetées seront de 1,10m, les dérogations seront de 0,9m (deux (2) marges arrières et deux (2) marges latérales).

CONSIDÉRANT la petite superficie du terrain;
CONSIDÉRANT la grosseur du bâtiment;
CONSIDÉRANT QUE le CCU suggère à l'unanimité de recommander au conseil municipal que la demande de dérogation soit refusée;
IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
De refuser la demande de dérogation mineure de Gestion Bérard.

2017-08-191

11.4 DÉROGATION MINEURE DOMINIQUE LARAMÉE – 3411 RUE DES BOULEAUX

Demande de dérogation mineure DM-2017-09 présentée par Dominique Laramée pour le, 3411 rue des Bouleaux. L'effet de cette demande, si elle est accueillie, vise la localisation projetée d'une piscine hors terre de 12 pieds de diamètre.
La marge arrière sera de 1,32m au lieu du 1,5m minimum prescrit. La dérogation sera de 0,18m ;
La distance entre le bâtiment principal et la piscine sera de 1,27m au lieu du 1,5m minimum prescrit. La dérogation sera de 0,23m ;
La distance entre le bâtiment accessoire (remise) et la piscine sera de 1,27m au lieu du 1,5m minimum prescrit. La dérogation sera de 0,23m ;
CONSIDÉRANT la configuration du terrain;
CONSIDÉRANT la bonne foi de la propriétaire;
CONSIDÉRANT QUE le préjudice aux propriétaires voisins est faible;
CONSIDÉRANT QUE le CCU suggère à l'unanimité de recommander au conseil municipal que la demande de dérogation soit acceptée;
IL est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
D'accepter la demande de dérogation mineure de Dominique Laramée.

2017-08-192

11.5 DÉROGATION MINEURE FRANÇOIS THERRIAULT – 1635 PETIT RANG

Demande de dérogation mineure DM-2017-10 présentée par François Therriault pour le, 1635 Petit Rang. L'effet de cette demande, si elle est

accueillie, vise la localisation existante d'une remise résidentielle de 10,90m^2.

CONSIDÉRANT QUE le demandeur n'a pas respecté ses demandes initiales autorisées par résolution du conseil municipal en juin 2013;
CONSIDÉRANT QUE le terrain offre d'autres alternatives pour localiser ce bâtiment;
CONSIDÉRANT QUE la remise peut être déplacée;
CONSIDÉRANT la grande superficie du terrain et que le bâtiment est déjà localisé dans la cour avant;
CONSIDÉRANT QUE le CCU suggère à l'unanimité de recommander au conseil municipal que la demande de dérogation soit refusée;
IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
De refuser la demande de dérogation mineure de François Therriault.

2017-08-193

11.6 DÉROGATION MINEURE SYLVIE BEAUCHEMIN – 2812 4^E RANG

Demande de dérogation mineure DM-2017-11 présentée par Sylvie Beauchemin pour le, 2812 4e rang. L'effet de cette demande, si elle est accueillie, vise la hauteur projetée d'un garage résidentiel qui sera plus élevé que la maison existante.

CONSIDÉRANT la localisation du garage (loin de la voie publique);
CONSIDÉRANT la bonne foi de la propriétaire;
CONSIDÉRANT QUE le préjudice aux propriétaires voisins est faible (terres en culture);
CONSIDÉRANT le cadre bâti agricole environnant;
CONSIDÉRANT QUE le CCU suggère à l'unanimité de recommander au conseil municipal que la demande de dérogation soit acceptée;
IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
D'accepter la demande de dérogation mineure de Sylvie Beauchemin;
Que le garage résidentiel devra en tout temps correspondre au plan déposé avec la demande de dérogation mineure préparé par DESSINSR dossier 16-455 daté de mai 2016.

2017-08-194

11.7 CPTAQ – LES FERMES JAN-NIK INC. ET JEAN-GUY LEDUC DEMANDE D'AUTORISATION ALIÉNATION / LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE Les fermes JAN-NIK inc. et Jean-Guy Leduc s'adressent à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) pour l'aliénation et le lotissement des lots 2 367 657, 2 367 659 et 3 968 050 du cadastre rénové du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Jean-Guy Leduc, le demandeur, détient déjà 75% des droits indivis dans lesdits lots;

CONSIDÉRANT QUE Jean-Guy Leduc, le demandeur, désire acquérir les 25% indivis que détiennent Les fermes JAN-NIK inc.;

CONSIDÉRANT QUE Les fermes JAN-NIK inc. sont propriétaires de lots contigus aux lots faisant l'objet de la présente demande;

CONSIDÉRANT QUE le projet préserve l'homogénéité de la communauté et les exploitations agricoles environnantes;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'est pas de nature à empêcher la consolidation des exploitants agricoles actuels et futurs;

CONSIDÉRANT QUE, globalement, compte tenu de la nature des usages, la demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture en vertu des critères agricoles de l'article 62 de la LPTAAQ;

*CONSIDÉRANT QU'*il n'y a pas, ailleurs sur le territoire, d'espace approprié pour la réalisation de ce type de projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement de zonage en vigueur 09-370;

*CONSIDÉRANT QU'*une résolution d'appui du conseil municipal doit être annexée à la demande d'autorisation;

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine appuie la demande à la CPTAQ pour Les fermes Jan-Nik inc. et Jean-Guy Leduc pour les lots 2 367 657, 2 367 659 et 3 968 050.

12. LOISIRS ET CULTURE

13. VARIA

2017-08-195

13-1 PROCLAMATION – MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

*ATTENDU QU'*il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De proclamer Paroisse Sainte-Marie-Madeleine municipalité alliée contre la violence conjugale.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

14.1 Rapport financier 2016 exercice terminé le 31 décembre

14.2 Rapport du comité restreint – Le supralocal en matière de loisir dans la MRC des Maskoutains

14.3 Comité des loisirs – Procès-verbaux

- Rencontre 10 mai 2017
- Rencontre 8 juin 2017
- Rencontre 12 juillet 2017

14.4 Comité des loisirs – Liste des membres

14.5 Municipalité de Saint-Damase – Règlements de concordance

14.6 Formulaires signés - Demande de registre en vue d'un référendum Règlement 17-470

14.7 Installations septiques – Calendrier des inspections 2017

14.8 Formulaires signés – Retrait de signature de la demande d'ouverture du registre en vue d'un référendum (déposés par monsieur Sylvain Lévesque Point 5)

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-08-196

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De lever cette séance à 20 h 50.

Simon Lacombe Maire	Lucie Paquette Directrice générale